

Le parrainage républicain

Le parrainage républicain (appelé également “baptême civil”) est destiné à faire entrer l’enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Il n’est prévu par aucun texte législatif. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et il n’y a pas de cérémonial préétabli. Le parrainage se déroule à la mairie du lieu de domicile. Il ne s’agit pas d’un acte d’état-civil, la maire n’est pas autorisé à l’inscrire sur les registres de l’état-civil.

Ainsi, rien n’oblige l’officier d’état-civil à recevoir une déclaration de “parrainage républicain”. Cela ne lui est pas interdit non plus mais les certificats ou documents qu’il délivre pour l’occasion, ainsi que la tenue d’un registre officieux, ne présentent aucune valeur juridique.

L’engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n’a qu’une valeur morale. Il est possible de les désigner tuteur par testament ou par déclaration devant notaire.

Où s’adresser ?

Le dossier doit être déposé un mois avant la cérémonie, sur rendez-vous, auprès du service État-civil et citoyenneté, à la Cité administrative.

Comment se déroule la cérémonie ?

Les parrainages sont célébrés le samedi matin. Les parents et l’enfant sont accueillis par la maire ou l’un de ses adjoints dans la salle des mariages. Un rappel historique sur l’origine de la cérémonie et des valeurs républicaines est fait lors de

cette célébration.

Les parrains et marraines sont invités à s'engager solennellement avant de signer le certificat de parrainage républicain.

Le certificat de parrainage est remis aux parents ainsi qu'aux parrains et marraines.

Quelle valeur juridique pour le parrainage républicain ?

Tout comme le baptême religieux, le parrainage républicain n'a aucune valeur légale et ne crée aucun lien de droit entre les intéressés.

Il s'agit uniquement d'un engagement moral de la part des parrains et marraines traduisant leur attachement à l'enfant.

Pièces à fournir

Retrouvez ci-contre la [liste des pièces à fournir](#).

Contact

Service État-civil

Cité administrative

31, avenue Pierre Brossolette

Tél : [01 69 10 37 00](tel:0169103700)

[Formulaire de contact](#)

En savoir +

[Liste des pièces à fournir](#)